avec pas le monopole. (Vifs applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche).

M. Pierre Laval quitte son banc et allant et venant dans l'hémicycle, il fait face à la Chambre.

— S'il s'agissait, dit-il, d'un malentendu, je remercierai les auteurs des interpellations de m'avoir permis de le dissiper. Il est entendu que dans cette Chambre, tous les représentants du pays sont partisans de la paix. Sans doute, on peut différer sur les moyens de l'atteindre. Mais il faut rappeler qu'à Genève nous ne serons pas seuls, qu'à Genève le ministre des Affaires étrangères du Reich a demandé, contrairement aux stipulations du Traité de Versailles, l'égalité des armements. Faut-il rappeler les incidents de cette séance pour dire que non seulement les députés de la majorité, mais les radicaux comme les autres, nous ne pouvons concevoir le désarmement que par l'assistance mutuelle.

La gauche a été mise en grande surexcitation par les déclarations du président du Conseil.

M. Marquet, de sa place répond au président du Conseil. Il estime qu'on a grossi les incidents de Bordeaux. M. le Président du Conseil, dit-il, regrettez-vous les incidents du Trocadéro?

M. Pierre Laval. — Je regrette l'initiative malencontreuse prise par les organisateurs de la réunion du Trocadéro. (Vifs applaudissements à droite et au centre, cris à gauche, tumulte). Les pupitres claquent, le Président ne peut pas parler.

M. Herriot, debout, demande la parole.

M. Laval fait signe qu'il veut s'expliquer.

— Je déplore, dit-il, qu'en présence des représentants de l'étranger, de tels incidents aient pu avoir lieu en séance publique. (Protestations à l'extrême-gauche. Applaudissements à droite et au centre).

M. Herriot monte à la tribune.

— Le désaccord entre nous et le président du Conseil est très profond, dit-il. L'étranger attendait des explications. Puisque nos traditions, vous ne voulez pas les défendre avec nous, je vous le promets, nous les défendrons.

M. Laval. — Je ne comprends pas l'indignation de M. Herriot. Je n'ai pas parlé du Congrès, mais de la réunion publique. On m'a dit « Si on avait pu prévoir le désordre, on n'avait qu'à prévenir les organisateurs ». Si je l'avais fait, on aurait cru que j'avais empêché la réunion. (Applaudissements). J'ai dit au préfet de police de prendre les mesures nécessaires. J'ai permis la radiodiffusion des discours. De mon cabinet j'ai suivi les incidents. Oui, je le répète, je ne peux que regretter l'organisation de la réunion publique. (Applaudissements à droite).

M. Auriol (socialiste), reproche au président du Conseil de n'avoir eu aucun mot de regret pour les perturbateurs.

La clôture est prononcée. (Applaudissements à gauche).

Le Gouvernement demande le renvoi de l'interpellation à la suite. Le président annonce qu'il met aux voix par scrutin la demande de renvoi à la suite.

Le Gouvernement pose la question de confiance. Le scrutin donne lieu à pointage. La séance, suspendue à 22 heures, est reprise à 22 h. 35. Le président fait connaître le résultat du pointage. Le renvoi à la suite des interpellations du Trocadéro est voté par 324 voix contre 266. (Applaudissements à droite et au centre).

La séance est levée à 22 h. 25. Prochaine séance jeudi matin, à 9 h. 30, pour la discussion du projet retour du Sénat sur les locaux commerciaux.

Le Sénat modifie la loi sur l'exercice de la médecine

Paris, 8 décembre. — M. Albert Lebrun, qui préside, ouvre la séance à 15 h. 5.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi de M. Armbruster et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine.

Après une longue discussion, les divers articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

La séance est levée à 16 h. 40.

Prochaine séance jeudi, à 15 heures.

Le Conseil général du Nord a décidé de fonder deux chambres à la Maison des provinces de la Cité universitaire de Paris

Paris, 8 décembre. — Le Conseil général du Nord a décidé au cours de sa dernière session, de fonder deux chambres à la Cité universitaire de Paris, au profit d'étudiants originaires de ce département. Ces chambres prendront place dans la maison des provinces de France qui est actuellement en construction.

La décision du Conseil général du Nord porte à 47 le nombre des départements ayant à ce jour donné leur adhésion à cette œuvre.

Automobilistes, n'oubliez surtout pas de vous procurer le timbre de « l'Air pur » que vous collerez sur la glace de votre voiture.

— Un militant communiste, nommé Robert Boucher, 23 ans, a été arrêté à Guise, sur mandat du Parquet de Reims, et incarcéré sous l'inculpation de provocation de militaires à la désobéissance.

La Chine accepte les grandes lignes du projet de règlement du conflit mandchou

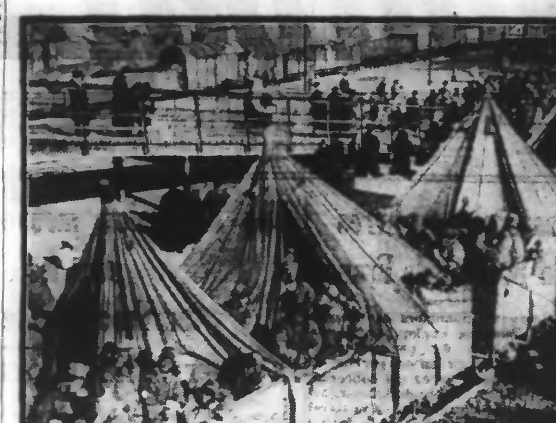

LE TRANSPORT DES TROUPES CHINOISES (Wide World photos.)
(Au-dessus des wagons découverts, dans lesquels ils sont entassés, les soldats ont dressé des tentes pour se protéger des intempéries.)

Paris, 8 décembre. — Le Comité de rédaction du Conseil de la Société des Nations s'est réuni de nouveau ce matin, à 11 h. Il a siégé jusqu'à midi 30, en présence du docteur Szé.

La conversation n'a pas porté sur le projet d'établissement de la zone neutre, auquel il semble que le Conseil ait dû renoncer à la suite des difficultés qui étaient faites par les deux parties. Il a seulement été question ce matin, du projet de résolution et de la déclaration présidentielle.

L'accord paraît s'être réalisé avec le délégué chinois sur deux points essentiels: l'article 5 de la résolution, dans lequel les Japonais voyaient la fixation d'un délai pour l'évacuation de la Mandchourie, délai qu'ils se sont toujours refusés à préciser, sera modifié.

AUX ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Maurice Trock, qui tua sa femme à Billy-Montigny, est condamné à sept ans de réclusion

La seconde journée des Assises de Saint-Omer a été consacré au drame de Billy-Montigny, au cours duquel un ouvrier tua sa femme.

L'accusé est Maurice Trock, 30 ans, né à Laerne (Belgique), ouvrier couvreur, demeurant rue de Rouvroy à Billy-Montigny, qui épousa, le 28 juillet 1924, Mlle Simon. Deux ans plus tard, il entrait comme mineur aux Mines de Courrières.

La bonne harmonie ne régnait pas dans le ménage. Le mari dépensait en boissons une grande partie de ce qu'il gagnait. Le 10 juin 1931, Trock quitta Billy-Montigny et se rendit en Belgique, ayant laissé à sa femme un billet annonçant son prochain départ pour le Congo belge.

Mme Trock, se croyant abandonnée, se retira chez ses parents, où, trois jours plus tard, son mari venait la rejoindre. Il lui demanda de reprendre la vie commune, mais Mme Trock refusa. Le 24 juin, Trock renouvela sa demande et essuya un nouveau refus. Enfin, une entrevue fut décidée pour le soir, chez les beaux-parents. C'est là que, profitant d'une absence de sa belle-mère, Trock tua sa femme de trois coups de couteau en pleine poitrine.

Son forfait accompli, le meurtrier prit la fuite. Il fut arrêté le lendemain à Tourcoing et passa des aveux complets.

La Cour d'assises l'a condamné hier à sept ans de réclusion, à la déchéance de la puissance paternelle, et à 20.000 fr. de dommages-intérêts aux beaux-parents, à qui incombe la garde des enfants.

La meurtrière de Liévin est remise en liberté

M. Dutilleul, juge d'instruction, a entendu les enfants des époux Conaert-Peeters, de Liévin, qui ont fait le récit de la scène qui s'est déroulée entre leur père et leur mère il y a quelques jours. On se souvient que Mme Conaert, pour se défendre et protéger ses enfants menacés par son mari ivre, le tua d'un coup de couteau.

Mme Conaert a été entendue également. Ses déclarations concordent absolument avec celles de ses enfants, seuls témoins du drame.

Admettant le cas de légitime défense, le magistrat a remis l'inculpée en liberté.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres: Sur Paris, 83.18; sur Bruxelles, 234.30; Esc. hors banque, 5 3/4 à 6; Prêt à court terme, 3 3/4 à 4.

New-York: Sur Paris, 3.91 7/8; Câb. transf., 3.25 3/4; sur Bruxelles, 13.90 1/2.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 320; A terme: Sur décembre, 104; janvier, 105; mars, 107; mai, 112; juillet, 117; septembre, 124; octobre, 127; décembre, 129. — Ventes, 14.000 tonnes.

La consécration de la chapelle du Grand Séminaire de Lille

La consécration de la chapelle du grand séminaire de Lille, qui a eu lieu mardi matin, avait réuni autour de S. E. le cardinal Liénart, de NN. SS. Chollet, Lecomte, Jansoone et Dutoit, près de trois cents ecclésiastiques.

On sait que la nouvelle chapelle a été offerte au diocèse de Lille par la générosité de ses prêtres; les membres du clergé séculier et régulier avaient été tout spécialement invités à assister à la cérémonie.

Commencée à 8 heures, elle ne prit fin qu'à 13 heures, avec la messe célébrée par M. le vicaire général Duthoit, supérieur du séminaire.

En raison de l'exiguïté du nouveau sanctuaire, seuls les bienfaiteurs avaient été admis à suivre les diverses parties de la longue cérémonie qui se sont déroulées d'abord à l'extérieur, puis à l'intérieur de la chapelle. La consécration proprement dite comportait la translation des reliques qui se fit processionnellement autour du cloître, la consécration de l'autel et enfin celle de l'église.

Cette belle manifestation religieuse marquait tout à la fois le troisième anniversaire du sacre de S. E. le cardinal Liénart et la fête patronale du séminaire, qui est celle de l'Immaculée Conception.

LA RIXE D'HULLUCH

Nous avons relaté hier la rixe qui mit aux prises, à Hulluch (Pas-de-Calais), le nommé Jules Wagon, 32 ans, sans profession bien définie, et son beau-frère, Philippe Bossu, 47 ans, mineur.

Ce dernier, provoqué par Wagon, qui terrorisait sa famille et tout le village, le blessa grièvement à coups de tisonnier. La victime, atteinte d'une fracture du crâne, s'écroula dans la cour où elle passa la nuit sans que personne ne s'en préoccupât.

Philippe Bossu, qui avait été arrêté et écroué à Béthune, a été remis hier en liberté provisoire.

L'état de Jules Wagon est toujours considéré comme désespéré.

— Le capitaine Hawks a volé de Cleveland (Ohio) à New-York, soit une distance de 732 klm. 095 environ, à une vitesse horaire de 413 klm. 513 environ.

Revue du marché de New-York

New-York, 8 décembre. — La bonne tenue des ferroviaires influence favorablement le marché, lequel ouvre en fermeté. Une transaction satisfaisante vient d'intervenir entre la Commission du commerce entre Etats et les Compagnies de chemin de fer. Par la suite, le marché a montré une certaine faiblesse et les haussiers préfèrent avoir pris connaissance du message présidentiel avant de s'engager à nouveau.

Les cours ont fléchi de quelques fractions et l'annonce de la suspension par le Stock Exchange de Palmer Company pour insolvabilité et la suppression du dividende trimestriel des actions ordinaires du New-haven Railway ont été des nouvelles assez fâcheuses pour un marché déprimé. On escompte aussi une suppression du dividende de la New-York Central.

D'après ce que l'on connaît du document du président Hoover, il ne semble pas que son contenu soit de nature à influencer le marché, soit dans un sens, soit dans un autre. Clôture lourde, particulièrement sur les ferroviaires.

Dernière Heure

Le voyage de M. Hymans, ministre des Affaires étrangères de Belgique, à Londres

Londres, 8 décembre. — A l'issue du déjeuner que sir John Simon a offert aujourd'hui à la Chambre des Communes à M. Paul Hymans, une conversation assez longue s'est engagée au cours de laquelle le ministre belge a exposé de nouveau à ses interlocuteurs et en particulier à M. Mac Donald la position économique de son pays et les difficultés qui résultaient pour lui des dernières mesures douanières britanniques. Cet entretien a conservé le caractère de pure information qu'avaient eu les précédents. M. Hymans quittera Londres demain à 10 h. pour Bruxelles via Ostende.

Les assassins de l'employé du prytanée militaire de La Flèche l'avaient tué par méprise

La Flèche, 8 décembre. — A la suite de l'enquête menée sur le meurtre de M. Bellanger, employé au prytanée militaire, meurtre commis dans la nuit de samedi à dimanche, cinq individus appartenant à des tribus nomades campées près de l'endroit où a été tuée la victime ont été arrêtés. Il résulte de l'enquête que M. Bellanger a été victime d'une méprise. En effet à la suite d'une scène violente, des nomades s'étaient placés en embuscade pour tirer sur un nommé Lagrille. M. Bellanger est ainsi tombé sous les coups de fusil destinés à cet individu.

LE PRIX LASSERRE DE LITTÉRATURE ET DE MUSIQUE

Paris, 8 décembre. — La Commission du prix Lasserre (lettres) s'est réunie aujourd'hui au ministère de l'Instruction publique sous la présidence de M. Henri de Regnier. Elle a décerné son prix annuel à M. Jean Regère. La Commission du prix Lasserre (musique) s'est également réunie sous la présidence de M. Charles Widor. Elle a décerné son prix à M. Roger Ducasse.

Dernières nouvelles sportives

FOOTBALL

Monte-Carlo, 8 décembre. — Le Brigittenauer de Vienne a battu l'A.S. de Monaco, par 3 buts à 1.

HOCKEY

L'équipe d'Ottawa bat celle de l'Europe

Dans un match de hockey sur glace qui s'est disputé mardi soir au Palais des Sports, à Paris, l'équipe d'Ottawa a battu celle de l'Europe par cinq buts à zéro. A la fin de la première période, Ottawa menait par deux buts à zéro et à la fin de la deuxième par trois à zéro.

UN MATCH MOUVEMENTÉ A VIENNE

Vienne, 8 décembre. — Au cours d'un match de hockey sur glace entre l'équipe de Vienne et celle de Prague, un membre de l'équipe tchèque a frappé un Autrichien au crâne, le blessant assez sérieusement. Le match a dû être interrompu devant l'attitude hostile de la foule et l'équipe tchèque a dû se retirer sous la protection de la police.

BOXE

Au Central Sporting-Club

Voici les résultats:

Huit rounds de 2 minutes: Pezza bat Solbay, par abandon à la 5e reprise; — Estève bat Machenot, aux points; — Garnier bat Kid Travers, aux points.

Dix rounds de 2 minutes: Frappet bat Hamon, aux points; — Denys bat Clairet, aux points.

Dix rounds de 3 minutes: Merin (Italie) bat Paris (France), par abandon au 5e round; — Sondjack (France) bat De Negri (Italie), aux points.

COTONS

LIVERPOOL, 8 décembre.

Importations, 20.226; Américain, hausse 1; Brésilien, hausse 1; Egyptien, hausse 1 à 9.

Terme	New-York Préc.	New-York Jour	Nouv. contr.	Nouv. contr.	New-Orléans Préc.	New-Orléans Jour
Déc....	6.10	6.10	—.—	—.—	6.03	5.97
Déc....	5.98	5.95	—.—	—.—	5.99	5.91
Janvier	6.02	5.97	—.—	—.—	6.06	5.98
Février	6.11	6.06	—.—	—.—	—.—	—.—
Mars....	6.21	6.16	—.—	—.—	6.24	6.16
Avril....	6.29	6.25	—.—	—.—	—.—	—.—
Mai..	6.38	6.34	—.—	—.—	6.43	6.34
Juin....	6.46	6.42	—.—	—.—	—.—	—.—
Juillet..	6.56	6.50	—.—	—.—	6.56	6.50
Août....	6.64	6.58	—.—	—.—	—.—	—.—
Sept....	6.73	6.67	—.—	—.—	—.—	—.—
Octobre	6.81	6.75	—.—	—.—	6.80	6.71
Nov.....	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 2.000; aux ports du Golfe, 42.000; aux ports du Pacifique, nulles; dans les villes de l'intérieur, 14.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 9.000; France, nulles; Continent, 19.000; Japon et Chine, 29.000.

LES VENTES DE LAINES

8 décembre.

A Londres. — Marché ferme. Anglais et Allemands principaux acheteurs. On retire peu.

A Brisbane. — Marché inchangé.

A Melbourne. — Cours plus faciles en croisés. Inchangés en mérinos.

A Durban. — Marché sans changement notable sur la semaine dernière.

A Wellington. — Cours fermes, inchangés.

Un soldat autrichien qui, au cours de la guerre, aurait enterré vivant un enfant serbe, est recherché dans le Pas-de-Calais

Le gouvernement yougo-slave vient de demander à la police française l'arrestation et l'extradition d'un ancien soldat autrichien, Nicolas Loukiecha, âgé de 44 ans, travaillant actuellement dans une commune du canton de Marquion (Pas-de-Calais).

Alors qu'il était en campagne, en 1914, contre la Serbie, et qu'il se trouvait à Lozmitsa, sur la rivière la Drina, le soldat autrichien aurait trouvé deux cadavres: un homme et une femme, et, près d'eux, leur enfant vivant. Sur l'ordre de son capitaine, Loukiecha procéda à l'inhumation des deux cadavres, mais il paraît qu'il aurait enterré en même temps l'enfant vivant.

Le soldat fut poursuivi par le tribunal militaire, qui, finalement, se déclara incompétent. Mais la Cour de cassation de Belgrade estima qu'il devait être poursuivi civilement.

Comme Loukiecha a quitté son pays depuis six ans et qu'on a signalé sa présence en France, on le recherche activement.

Les récompenses de l'Académie de Médecine

L'Académie de médecine a tenu, mardi après-midi, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. de Lapersonne.

Dans les prix décernés, nous relevons:

Service de l'Hygiène de l'enfance: Rappel de médaille de vermeil: M. Bouvier, inspecteur de l'assistance du Pas-de-Calais.

Médaille d'argent: M. Lespinasse, inspecteur du Nord.

Vaccination antidiphtérique: Médaille d'argent: MM. les docteurs Germain Bataille, à Marles-les-Mines; Porez, à Lille.

Médaille de bronze: MM. les docteurs Cambier, à Lens; Camus, à Arras; Carle, à Lillers; Delecour, à Noyelles-lez-Hesdin; Gaston Lefebvre, à Lens; Lheureux, à Avion, et Schaffner, à Lens.

Roubaix

Aujourd'hui, mercredi 9 décembre:

Aujourd'hui, sainte Léocadie; demain, saint Valère.

Soleil: Lever à 7 h. 33, coucher à 15 h. 53.

Lune: Nouvelle à 10 h. 16.

Bulletin météorologique pour la journée du 9 décembre (Région Nord): Temps médiocre, ciel brumeux, couvert, avec chutes intermittentes de bruine ou de pluie, devenant demi ou trois quarts couvert avec quelques averses; vent de Sud-Ouest à Ouest, 6 à 9 m.; hausse diurne de température; minimum en hausse de 2°.

Caisse d'Epargne: de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 à 16 h.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance: de 14 à 17 h., local de la Goutte de Lait.

Le crime du quartier des Trois-Ponts

Le crime des Trois-Ponts qui coûta la vie au chemineau Ferdinand Six, âgé de 62 ans, trouvé assassiné le samedi 28 novembre dans un enclos de la ferme Lebrun, au pied d'un hangar, fait toujours le sujet des conversations dans tout le quartier.

La victime, nous l'avons déjà dit, était très connue et même assez populaire dans ce coin de Roubaix. Bon garçon, joyeux drille, il possédait de nombreuses sympathies.

S'il était quelque peu fraudeur, c'était non seulement pour le profit que cela lui rapportait, mais aussi, paraît-il, par amour du risque.

Il aimait faire la nique aux douaniers. Pour cela, il mettait en œuvre toutes les ressources de son ingéniosité et de sa force, qui était très grande. Aussi les bonnes histoires de fraude, qui sont particulièrement goûtées dans cette zone frontière, l'ont-elles souvent comme héros. Ah certes, quand il avait bu un verre de trop, Six changeait de caractère mais, en général, on lui pardonnait ses frasques. N'empêche qu'elles lui valurent plus d'une inimitié et que l'une d'elles, peut-être, lui coûta la vie.

Le « grand Franchomme » n'aimait pas seulement berner les douaniers. Pendant la guerre il exerça ses petits talents aux dépens des Allemands.

On raconte qu'un jour il dételа le cheval d'une voiture ennemie qui stationnait devant une cantine. Le cheval, il le cacha pendant plusieurs jours dans la cour de son domicile et, finalement, il réussit à le vendre à un boucher! Plusieurs fois, il eut maille à partir avec la justice allemande mais toujours il sut éviter les « diables verts » lancés à ses trousses.

Les enquêteurs recueillent maintes anecdotes semblables. Cela d'ailleurs ne les sert pas beaucoup. Pourtant ils ne chôment pas. Police municipale, sûreté, police mobile s'efforcent de percer le mystère. Après avoir éliminé le vol, comme mobile du crime, les policiers s'attardent maintenant sur les motifs d'ordre passionnel.

Nous en avons déjà parlé hier. Le « grand Franchomme », paraît-il, avait deux amies, et toutes deux vivent maritalement à Roubaix avec un individu. On a appris que l'une d'elles l'avait un moment rejoint à Fromelles, où il travaillait. Quant à l'autre, il lui écrivit, il y a peu de temps vraisemblablement, pour lui annoncer son prochain retour à Roubaix. Dès lors il est permis de penser que ce crime a pu être inspiré par la jalousie et c'est ce que les enquêteurs recherchent actuellement.

D'autres pistes sont aussi suivies, mais il est peu probable qu'elles donnent quelque chose.

HALLE FLIPO. — Le kilo: café, 12; Beurre, 16; Gruyère, 15; Hollande, 8; Véritable camembert, 2,50; Isigny, 3 fr.

ALFRED CORTOT A LILLE

Aujourd'hui mercredi, en la salle de la Société Industrielle, à 20 h. 30, aura lieu l'unique récital du célèbre pianiste Alfred Cortot, en commémoration de l'arrivée en France de Frédéric Chopin. Au programme: les vingt-quatre préludes, Sonate en si bémol, Douze études op. 10 et 25. Location maison Coupleux, jusqu'à 18 heures.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA « MUTUELLE NADAUD »

L'assemblée générale de la Mutuelle Nadaud aura lieu dimanche 13 décembre, à 10 heures, à l'Hippodrome de Roubaix, sous la présidence de M. Fernand Motte, président d'honneur.

L'ordre du jour comporte les rapports du secrétaire général, du président de la Commission de contrôle, l'admission de nouveaux sociétaires, la réélection de plusieurs administrateurs, le renouvellement du mandat de la Commission de contrôle.

En raison de l'intérêt qu'il y a pour les sociétaires de la Mutuelle Nadaud d'être affiliés à la Caisse primaire qu'ils ont choisie, les Commissions prient ceux qui n'ont pas encore reçu la carte d'adhérent à ladite Caisse (carte rouge), de le signaler au siège, 50, boulevard de Strasbourg, au plus tôt, à seule fin de réclamer leur affiliation au Service départemental des Assurances sociales.

C'EST ENCORE RUE DE LANNOY
Qu'on trouve le plus grand choix. 376d

« La Rose du Carmel » à l'Hippodrome

Les représentations de la « Rose du Carmel » continuent avec succès à l'Hippodrome. Deux représentations auront encore lieu, mercredi en soirée, à 20 h., et jeudi en matinée, à 15 heures.

La représentation de vendredi étant supprimée, les personnes qui avaient loué des places pour ce jour-là, peuvent s'en faire rembourser le montant chez Milles Jubé.

PAS DE FUMÉE! PLUS DE CHEMINÉES ENCRASSÉES! Si vous utilisez le coke vendu par l'Usine à Gaz, 58, rue de Tourcoing, à Roubaix. Livraisons à domicile dans Roubaix. 21356d

L'assemblée de l'Association des Pères et Mères de famille de l'Institution Saint-Louis

L'assemblée générale ordinaire de l'Association des Pères et Mères de famille de l'Institution Saint-Louis aura lieu au siège le dimanche 13 décembre, à 10 h. 45.

L'assemblée sera présidée par M. le vicaire général Bouchendomme, directeur des Œuvres diocésaines.

Elle sera précédée, à 9 h. 30, de la grand'messe solennelle célébrée dans la chapelle de l'Institution, à l'intention des membres défunts de l'Association des Pères et Mères de famille.

A l'issue de l'assemblée, allocution de M. le vicaire général Bouchendomme.

LE RHUMATISME ET SES TORTURES. — Délivrez-vous de l'acide urique empoisonneur et vous vous délivrerez de vos rhumatismes.

Le « **Traitement Triple SIMON** » attaque le rhumatisme par tous côtés: L'Elixir Simon détruit et brûle l'acide urique; les Pilules Simon l'expulse du corps; le Baume Simon calme, assouplit les articulations. Réussite certaine ou tout a échoué, dans toutes les formes rhumatismales ou dérivant: musculaires, articulaires, noueuses, sciatiques, goutteuses. - Demandez l'intéressante brochure explicative gratuite du Traitement aux **Laboratoires des Produits CORBEAUX**, 11 bis, rue de Lannoy, **Roubaix (Nord).** 21388d

Au Cercle symphonique de l'Union des Mutilés

Au cours de la répétition générale de jeudi dernier, au Foyer du Mutilé, a eu lieu la réception du président d'honneur, M. Yves Motte.

Reçu dans la salle du Conseil d'administration par le président, M. Maurice Gibon, entouré des vice-présidents d'honneur, MM. Taelman et Journez, le président présenta tour à tour à M. Yves Motte ses collaborateurs du Cercle Symphonique et de l'Union des Mutilés.

Après une visite des locaux, M. Yves Motte fut reçu dans la salle des fêtes aux accents de la « Marseillaise ». Le président, après l'avoir présenté dans les termes les plus élogieux, lui exprima la satisfaction de tous les membres de voir à leur tête un pupille de la Nation.

M. Yves Motte lui répondit en le remerciant de la place d'honneur qui lui avait été réservée et en assurant le Cercle Symphonique de son dévouement, offrit une coupe à ses succès futurs.

MAISON DU STYLO, 9 r. St-Georges 207

La Sainte-Barbe chez les Anciens Artilleurs

Les Anciens Artilleurs ont fêté dimanche sainte Barbe, en un banquet qui a eu lieu au Café des Sports, coin de la rue du Moulin et du boulevard Gambetta, sous la présidence de M. Albert Delespierre, président.

Au champagne, le président remercie les membres honoraires et le président d'honneur, M. Jules Porisse; il remercie également les membres qui l'ont aidé à organiser ce banquet, ainsi que la brillante tombola qui fut tirée en fin de soirée.

Le secrétaire, M. J.-Bte Liagre, tient à remercier le président du dévouement avec lequel il travaille à la prospérité de la belle Société Amicale des Anciens Artilleurs français. En gage de reconnaissance, il remit au président un magnifique bouquet.

Une délégation s'est rendue, lundi, déposer ces fleurs sur la tombe de M. Julien Porisse, fils du président d'honneur, tombé au champ d'honneur lors de la reprise de Douaumont, en 1916.

Une sexagénaire est renversée par un cycliste

Un léger accident est survenu mardi après-midi, Grand'Place.

Un cycliste, M. Edouard Degeyter, âgé de 25 ans, chauffeur d'auto, domicilié rue Jeanne-d'Arc, a heurté, à l'angle de la rue du Général-Sarrail et de la Grand'Place, une passante, Mme Clara Morels, âgée de 65 ans, ménagère, habitant, 59, rue Alfred-de-Musset.

Fort heureusement, Mme Morels ne fut que touchée légèrement et elle s'en tira avec quelques ecchymoses bénignes.

Une glace est brisée rue du Grand-Chemin

Dans la nuit de lundi à mardi, des malfaiteurs ont brisé une glace de la vitrine du Café de M. Georges Bouzin, rue du Grand-Chemin, 93.

M. Mounié, commissaire de police du 2e arrondissement, informé mardi, matin, a chargé le service de la Sûreté de découvrir les auteurs de cet acte de vandalisme.

Un vol de gilets de laine

M. Louis Goudestone, voyageur de commerce, demeurant rue Leverrier, 1, avait laissé son auto lundi soir à proximité de son domicile.

Un malfaiteur en profita pour lui enlever une série de quinze gilets de laine, d'une valeur de 750 francs, qui étaient déposés sur le siège arrière de sa voiture. Une plainte a été déposée à M. Fisher, commissaire de police du 5e arrondissement, qui a ouvert une enquête.

L'INSCRIPTION DES FUTURS SOLDATS. — Les jeunes gens nés du 1er juin 1911 au 31 mai 1912, domiciliés à Roubaix, dans le Canton Est, sont tenus à se présenter à la Mairie, Bureau Militaire, pour réclamer leur inscription sur les tableaux de leur classe, dans l'ordre suivant et munis du livret de famille de leurs parents: Ceux nés en 1911 et dont le nom commence par les lettres A à D inclus, de 8 h. 30 à 11 h., le mercredi 9 décembre; de E à la fin, de 14 à 17 h., le même jour. Ceux nés en 1912 et dont le nom commence par les lettres A à D inclus, de 8 h. 30 à 11 h., le jeudi 10 décembre; de E à la fin, de 14 à 17 h., le même jour.

Les parents ou tuteurs doivent suppléer les jeunes gens (engagés, ayant devancé l'appel, détenus, etc.).

A PROPOS DE LA REUNION DE LA FRATERNELLE DES COMBATTANTS. — C'est par erreur que M. Dubrunfaut, président des Combattants Républicains a été cité comme assistant à l'assemblée de la Fraternelle, dimanche dernier.

UNE COLLISION D'AUTOS. — Une automobile conduite par M. Achille Castel, âgé de 22 ans, domicilié rue de Bavai, est entrée en collision, Grand'Place, avec une autre auto que conduisait Mme Marguerite Liagre, habitant 228, rue de Roubaix, à Toufflers. Il n'en est résulté que de légers dégâts matériels de part et d'autre.

UNE MAUVAISE CHUTE. — Mardi matin, en sortant de chez lui pour se rendre à son travail, un trieur de laines, M. Arthur Boitel, âgé de 32 ans, domicilié 39, rue Sainte-Elisabeth, a glissé sur une bordure de trottoir et il est tombé si malencontreusement qu'il s'est fracturé la jambe.

M. le docteur Richard, qui fut mandé, réduisit la fracture et fit admettre le blessé à l'hôpital « La Fraternité ».

UNE COLLISION ENTRE AUTOMOBILES. — Mardi, vers 11 h. 30, une collision s'est produite rue du Vieil-Abreuvoir, face au numéro 29: Une auto, conduite par M. François Bécu, âgé de 23 ans, au service de la maison Mulliez-Delcourt, 42, rue de l'Ouest, s'est rencontré avec une autre auto que pilotait M. Gustave Godrart, rue de la Chaussée, à Chauny (Aisne). Il n'en est résulté fort heureusement que de simples dégâts matériels.

UN FRAUDEUR EST ARRÊTÉ PLACE NADAUD. — Au cours de la nuit de lundi à mardi, deux douaniers ont arrêté, place Nadaud, un fraudeur Jules Noppe, âgé de 33 ans, sans domicile fixe, qui était porteur de 7 k. 500 de tabac belge.

Jules Noppe a été conduit à Lille mardi par les soins de la gendarmerie.

A L'ASSOCIATION DES ANCIENNES ELEVES DU COLLEGE DE JEUNES FILLES — La réunion mensuelle a lieu samedi prochain 12 décembre, à 15 h. Toutes les anciennes élèves sont invitées. Mme Cavro, professeur de sciences, a bien voulu se charger de faire la conférence qui aura lieu à 15 h. 30 dans l'amphithéâtre. Beaucoup d'anciennes élèves seront sans doute heureuses de retrouver leur éminent professeur. Ainsi qu'à chaque réunion un thé sera servi après la conférence.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENNES ELEVES DE L'ECOLE PRATIQUE. — La fête annuelle organisée par l'Association des Anciennes Elèves aura lieu le samedi 19 décembre, à 21 h., dans la salle du Colisée, rue de l'Epeule. Des cartes d'invitation sont à la disposition des Amicalistes au Secrétariat de l'Ecole.

UNION DES MUTILES ET REFORMES. — Les membres disponibles sont priés d'assister aux funérailles de M. J. Fauvarque, qui auront lieu demain jeudi, en l'église du Sacré-Cœur, à 8 h. 30. Rassemblement à la maison mortuaire, rue du Caire, cité St-Henri, 25, à 8 h. 15.

UNION PAROISSIALE DES HOMMES (F. N. C.) DE SAINT-SEPULCRE. — C'est ce soir mercredi, à 20 h. 15, que sera donnée à la Maison Saint-Louis, 71, rue Descartes, la conférence sur « la crise » par M. l'abbé Dutoo, sous-secrétaire des œuvres diocésaines.

CERCLE MILITAIRE. — Il est rappelé aux capitaines suivant le cours de chef de bataillon du commandant Paoli, qu'un cours aura lieu aujourd'hui mercredi, à 18 h., 72, rue de la Gare.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 9 décembre 1931 — N° 4.

TANTE GERTRUDE

PAR B. NEULLIÈS

— Quelle odieuse créature! maugréait une autre. Il n'y a rien qui vous fasse horreur comme ces natures vénales qui ne vivent que pour l'argent.

Effrontée et vénale?... Elles se trompaient; Paule n'était ni l'une ni l'autre. Il n'y avait qu'à l'approcher quelques instants, qu'à examiner son beau visage d'une pureté idéale, pour être convaincu de son innocence d'enfant. Ses grands yeux d'un bleu violet avaient une expression de candeur, on pourrait presque dire d'étonnement ingénu, qui donnaient à la jeune femme le charme si séduisant qui se dégageait de toute sa petite personne.

On ne pouvait pas non plus l'accuser de vénalité. Elle aimait l'argent naïvement, comme un enfant qui aime un jouet pour le plaisir qu'il procure. Habituée dès sa plus tendre jeunesse au luxe et à toutes les recherches du confort moderne, elle ne comprenait pas qu'on pût s'en passer; il lui semblait aussi nécessaire à sa vie que l'air qu'elle respirait; et lorsqu'à la mort de ses parents, elle en avait été privée soudain, elle avait trouvé très naturel d'accepter la main du riche industriel Wanel, qui le lui procurait de nouveau.

C'est en vain qu'on lui avait représenté la vulgarité du personnage, qu'on lui avait parlé des bruits qui circulaient sur son peu de scrupules en affaires: Paulette n'avait voulu rien écouter.

— Le monde est méchant, avait-elle répondu en hochant sa jolie tête blonde; il critique tous ceux qu'il jalouse. Il est très bon, ce M. Wanel, de me proposer ainsi de l'épouser, moi qui n'ai pas un sou à lui apporter. J'aime mieux être sa femme et partager sa fortune que de rester chez un vieil oncle bougon qui ne veut même pas me donner une robe, qui me reproche ma gourmandise lorsque j'achète un gâteau de deux sous et me gronde pendant une heure quand je donne cinquante centimes aux pauvres!

Certes, elle était frivole, la jolie Paulette, mais pouvait-il en être autrement avec une mère aussi mondaine que la sienne, dont la vie se passait en visites, en bals, et qui n'avait qu'une pensée: briller, toujours briller.

Lorsqu'elle était enfant et que Mme de Neufmoulins, avant de partir pour un bal, venait comme une apparition dans la chambre de la petite pour l'embrasser à la hâte, Paulette, qui contemplait en une sorte de ravissement la belle créature en toilette éblouissante, les épaules couvertes de pierreries, Paulette rêvait déjà fêtes et parures, et elle s'endormait en faisant cette naïve prière: « Mon Dieu, faites-moi grandir bien vite pour que je puisse aller au bal! Faites surtout que je sois aussi belle que maman! »...

CHAPITRE III

— Je t'ennuie peut-être, Jean, mais, vois-tu, il faut me laisser babiller! Je suis si heureuse! si heureuse!... Vite! approche-toi un peu, que je t'embrasse encore une fois pendant qu'il n'y a personne sur la route...

Et Madeleine de Ponthieu, n'ayant pas la patience d'attendre que son frère se penchât, l'attrapa si brusquement par le cou que le jeune homme faillit perdre l'équilibre et tomber de son siège.

— Tu es ridicule, Madeleine, avec tes manières d'enfant gâtée!

— Oh! ne gronde pas, « maman Jean », ne gronde pas, sinon je vais pleurer. Et il paraît que je suis laide à faire peur quand je pleure: c'est Gontran qui me le dit. Il ne faut pas que votre petite sœur soit laide, n'est-ce pas, monsieur?

« Là! maintenant, je vais rester bien tranquille et ne plus bouger du tout. Quel temps superbe! Que c'est beau la campagne pendant l'été! Et dire que me voilà pour deux mois dans ce délicieux pays! Ils sont si amusants, tous ces bons paysans beiges, avec leur « savez-vous! »... Il n'y a que ton prince qui me chiffonne: il a l'air si imposant!...

« Le véritable revers de la médaille, c'est ce nom de Bernard! « Bonjour, mademoiselle Bernard! » Les premières fois que je l'entendais, je croyais toujours qu'il y avait une autre personne derrière moi et je me retournais pour voir Mlle Bernard...

« Bon! voilà que je t'ai fait de la peine! Il n'y a plus du tout de fossette, là... — et l'enfant effleura légèrement de son petit doigt la joue de son frère. Quand la fossette disparaît tout à fait, c'est que « maman Jean » a du chagrin...

« Non! va, c'est fini! Je n'en parlerai plus jamais, jamais! De temps en temps, pour me consoler, je m'appellerai Mlle de Ponthieu tout haut, et gros comme le bras! Mais n'aie pas peur: c'est lorsque je serai toute seule et sûre qu'on ne pourra pas m'entendre.

« Ah! voilà le Castelet... Dieu! que c'est joli! Qu'elle est ravissante, ta maisonnette! Elle me semble encore plus pittoresque à cette époque qu'à Pâques. Et Stop? Oh! il me reconnaît!... Oui, mon gros Stop, c'est moi! c'est ta petite maîtresse! »

Et la charrette anglaise était à peine arrêtée que la fillette était déjà par terre, caressant l'épagneul qui bondissait autour d'elle en jappant de toutes ses forces.

Madeleine de Ponthieu avait alors treize ans; mais, grande et élancée comme elle l'était, on lui en eût donné quinze. Elle était brune, ainsi que son frère aîné, mais c'était la seule ressemblance qui existait entre eux, car leurs traits formaient un contraste frappant. Le jeune homme avait hérité des grands yeux de velours, caressants et un peu tristes de sa mère, tandis que la fillette avait le regard pétillant de malice de M. de Ponthieu.

Au moral, la différence était encore plus marquée: grave et souvent silencieux, Jean était plutôt enclin à la rêverie; Madeleine, étourdissante de gaieté et d'entrain, avait une verve intarissable. Douée d'un esprit vif, elle voyait immédiatement le côté drôle des choses et ses réflexions, toujours amusantes, malicieuses et sans méchanceté, faisaient d'elle une véritable boute-en-train, tandis que sa bonne nature, droite et franche, ses manières sans prétentions, lui attiraient toutes les sympathies.

Jean de Ponthieu chérissait sa petite sœur. Depuis six ans qu'il était resté son seul protecteur, il avait toujours veillé sur elle avec une sollicitude continuelle, l'entourait de soins quasi-maternels; l'enfant, qui en était touchée et amusée tout à la fois, l'appelait souvent sa « maman Jean ».

Elle avait bien senti que c'était pour elle et pour Gontran, son frère, de deux ans plus âgé, que le jeune homme travaillait sans relâche; aussi, de son côté, s'efforçait-elle de payer en affection et en tendresse tout ce qu'il dépensait de dévouement autour d'eux.

— Pauvre « maman Jean »! disait-elle quelquefois à Gontran, son confident habituel, il faut bien l'aimer! Il pourrait être libre et heureux! Il pourrait se marier! Et, à cause de ses deux grands enfants, il restera vieux garçon, tu verras! Quelle est la femme qui voudrait se charger de famille comme ça et travailler avec lui pour nous élever...

Depuis son arrivée en Belgique, Jean avait mis sa sœur en pension à Bruxelles, afin de l'avoir plus près de lui et de pouvoir la faire sortir, aux jours de congé. Quant à Gontran, qui avait un grand désir d'entrer à Polytechnique, il l'avait laissé à Paris, dans le lycée où il faisait ses études, et il ne le voyait qu'aux vacances d'été.

On était au commencement d'août; Gontran était revenu depuis deux jours et Jean ramenait sa sœur qu'il était allé chercher à Bruxelles.

C'était un grand bonheur pour les deux enfants que ce retour chez leur frère. Le Castelet, comme s'appelait la maison du régisseur, était une vaste habitation, située au fond du parc, à quelques centaines de pas du château et à l'entrée des bois qui formaient une partie de l'immense propriété dont Jean avait la gérance.

Le prince d'A... ne faisait que de rares apparitions dans ce domaine; il venait parfois avec des amis s'y installer pendant une semaine ou deux à l'époque de la chasse.

Quand il avait besoin de le voir, Jean allait à Bruxelles, dans le superbe palais qui était la résidence habituelle du prince. Ce dernier, surpris et charmé de la distinction de son régisseur, l'accueillait toujours avec plaisir, le retenant même souvent plusieurs jours, aimant à s'entretenir avec lui.

Lorsqu'il venait par hasard au château et que les enfants étaient là, il s'intéressait vivement à eux; la petite Madeleine surtout le ravissait par sa gaieté et ses fines réparties. Il admirait le confort, la bonne entente, le calme reposant de cet intérieur modeste; le Castelet le charmait et il y passait des heures entières, partageant parfois le repas simple et frugal des jeunes gens.

Déjà vieux et souvent souffrant, la gaieté de ces enfants le réconfortait, la vue de la tendresse qui les unissait lui réchauffait le cœur. Il était bien rare que Madeleine, en arrivant en vacances, ne trouvât pas quelque cadeau du vieux seigneur. Cette fois, il s'était surpassé, et la fillette, en entrant dans le petit salon aux meubles garnis de cretonne claire, ouvrit de grands yeux étonnés.

— Oh! Jean, tu as acheté un piano? demanda-t-elle en joignant les mains dans son ravissement.

— Non, Madeleine, mes moyens ne me permettent pas ce luxe. Ne devines-tu pas qui l'a fait mettre là?

— Le prince?

— Oui, mignonne, c'est à lui que tu dois cette surprise.

— Où est-il? que je cours le remercier... Vite! vite! Mais qu'ai-je fait de mon chapeau? Je l'ai accroché quelque part et je ne le trouve plus. Gontran, as-tu vu mon chapeau?

Le jeune garçon, qui venait d'entrer, sourit à la question; il était si bien habitué à rechercher toute la journée ce que l'étourdie laissait dans les coins.

— Ne te dérange pas, dit Jean, c'est